



# BOURSE AUX LIVRES FCPE



FCPE Lycée Louis De Foix

4 Avenue Jean Rostand

64100 BAYONNE

☎ : 05 59 46 19 13 ✉ : [bourselivres.ldf@orange.fr](mailto:bourselivres.ldf@orange.fr)

Parents et adhérents,

- L'année scolaire 2018/2019 s'achève. Nous nous permettons de vous rappeler le fonctionnement de la Bourse aux livres qui existe au lycée Louis de Foix grâce à l'engagement de parents bénévoles.
- La collection de livres pour les classes de 2ndes et 1ères du lycée général ne sera pas reprise en cette fin d'année scolaire suite à la gratuité des manuels scolaires à partir de la rentrée 2019/2020 pour ces classes. Cependant une indemnité forfaitaire sera allouée aux 2ndes et le **montant de la reprise pour les 1ères déduit de la facture de la collection de Terminale qu'ils doivent réserver.**
- **Les élèves de Terminale doivent ramener leur collection.**
- **Les élèves du Lycée Professionnel non concernés par ces mesures ramèneront leurs manuels et réserveront.**

Pour réserver la collection de livres, retourner le bon de réservation avec le règlement de l'adhésion.

**IMPERATIVEMENT avant le 12 JUILLET 2019 :**

## CALENDRIER DE REPRISE Terminales LGT et Toutes classes du LP:

### Reprise des collections

Terminales LGT et 2ndes et 1ères et Terminales Professionnelles

Mardi 18 juin 9h-12h 14h-17h Mercredi 19 juin 9h-12h Jeudi 20 juin 9h-12h

Mardi 25 juin 9h-12h 14h-17h Mercredi 26 juin 9h-12h Vendredi 27 juin 9h-12h 14h-17h

Mardi 2 juillet 9h-12h 14h-17h Mercredi 3 juillet 9h-12h Vendredi 5 juillet 9h-12h 14h-17h

Mardi 9 juillet 9h-12h 14h-17h Mercredi 10 juillet 9h-12h Vendredi 12 juillet 9h-12h 14h-17h

Permanences : DISTRIBUTION TLES LGT et TOUTES CLASSES LYCEE PROFESSIONNEL

Jeudi 29 août 9h-12h 14h-17h Vendredi 9h-12h 14h-17h

Mardi 3 septembre 9h-12h 14h-17h Mercredi 4 septembre 9h-14h 14h-17h

Vendredi 6 septembre 9h-12h 14h-17h Mardi 10 septembre 9h-12h 14h-17h Mercredi 11 septembre 9h-12h

Vendredi 13 septembre 9h-12h 14h-17h

## BON DE RESERVATION ET D'ADHESION FCPE 2018-2019

NOM de l'élève : ..... PRENOM : .....

NOM de l'adhérent : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Tél. Parents : ..... Tél. Elève : .....

Mail : .....@.....

Réservation de livres pour la classe de : ..... Option : .....

**ADHESION FCPE 2 formules au choix : cocher votre choix**

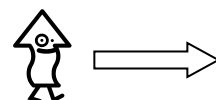
O 1-Adhésion de base 11€ ou O 2 – Adhésion de soutien 33 € (66% déductible reçu fiscal FCPE)

**Parents intéressés pour participer : (entourer votre choix)**

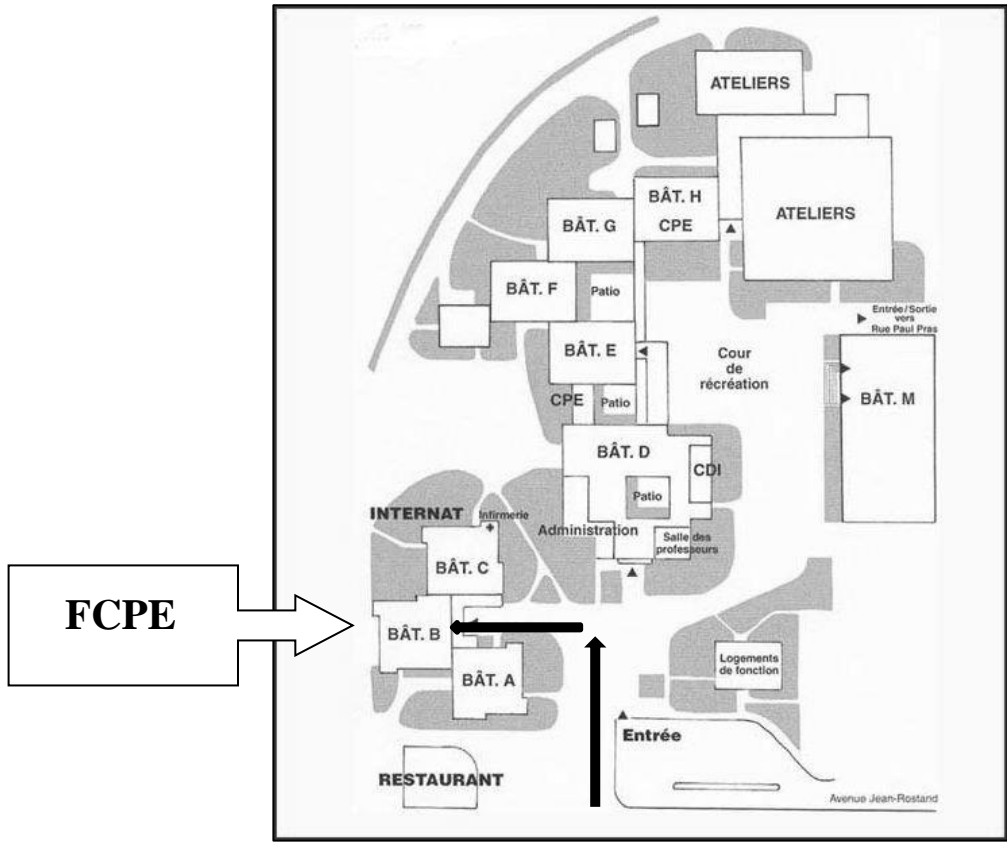
Aux conseils de classe : OUI NON

Aux conseils d'administration du lycée : OUI NON

A la vie du conseil local : OUI NON



**Notre local se situe dans l'enceinte du lycée, internat Bo, fond du couloir à droite.**



**Règlement de la Bourse aux livres**

➤ **La Bourse des livres s'organise en deux étapes :**

- 1. La reprise des livres fournis par le conseil local en début d'année, uniquement si les livres sont encore au programme l'année suivante :
  - Si vous commandez d'autres livres le montant de la reprise sera déduit de la facture finale
  - Si vous ne commandez pas d'autres livres, un remboursement du montant de la reprise sera effectué fin octobre, en lettre chèque.
- 2. L'acquisition des livres du programme de l'année avec une remise de plus de 20%.

➤ **L'adhésion est obligatoire pour bénéficier de la bourse des livres (loi « LANG » du 10 août 1981)**

- Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au Lycée Louis de Foix, vous ne payez qu'une seule adhésion.
- L'adhésion de soutien permet une réduction d'impôts un reçu fiscal vous sera délivré.

➤ **Seul le paiement par chèque au nom de la FCPE Louis de Foix et le paiement en espèces sont acceptés.**

- Des frais de dossier de 5€ sont demandés pour chaque commande et servent à financer la gestion de la Bourse.
- Un seul chèque global est demandé lors de la commande. Ce chèque représente le prix de votre adhésion à la FCPE + les arrhes sur le prix des livres commandés (**nouveaux adhérents**)
- Aucun livre ne sera distribué avant le paiement total de la commande.
- Le conseil local peut accorder des facilités de paiement (ex : 3 chèques avec intervalles d'encaissement d'1 mois)

➤ **Toute commande doit comprendre le bulletin d'inscription complété, le paiement et le présent règlement daté et signé.**

- Lors du retrait de votre commande un règlement complémentaire sera demandé.
- Après clôture définitive de la Bourse aux livres, les livres non retirés seront considérés comme abandonnés et le conseil local pourra en disposer à sa convenance.
- En cas d'annulation de la commande, le montant de l'adhésion et des arrhes ne seront pas remboursés.
- Si pour une raison indépendante de sa volonté, le conseil local est dans l'impossibilité de fournir les livres commandés avant la clôture de la Bourse, elle s'engage à les rembourser.

**Je m'engage à respecter les clauses de ce règlement afin de faciliter le bon fonctionnement de la Bourse aux livres dans l'intérêt de tous**

NOM du parent : ..... Fait à : ..... Le : .....

Règlement de : €  Chèque N°.....  Espèces

SIGNATURE :